

**Cour  
Pénale  
Internationale**



**International  
Criminal  
Court**

**M. le juge Sang-Hyun Song  
Président de la Cour pénale internationale**

*Allocution prononcée lors de la 20<sup>e</sup> séance d'information à l'intention du corps  
diplomatique*

La Haye  
Le 8 avril 2011

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Cour pénale internationale, je tiens à vous **accueillir chaleureusement** à la vingtième séance d'information organisée à l'intention du corps diplomatique.

Merci à tous d'être venus.

En ma qualité de Président, je commencerai, comme à l'accoutumée, par un bref exposé de la Cour avant de donner la parole au **Procureur**, au **Greffier** et au **Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États parties**.

Ensuite, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

\*\*\*\*\*

Excellences,

Vous vous trouvez à la Cour en un jour d'activité intense. Comme vous le savez, les journées d'hier et d'aujourd'hui ont été marquées par la première comparution de six personnes auxquelles la Chambre préliminaire II a adressé une citation à comparaître dans le cadre de la situation au Kenya. **La couverture médiatique qui nous est consacrée cette semaine est sans précédent**, et nous constatons la présence à la Cour de nombreux visiteurs de haut rang. Nous avons également été saisis en début de semaine d'une exception d'irrecevabilité soulevée par le Gouvernement kenyan relativement aux deux affaires concernant ce pays. C'est là aussi une situation sans précédent pour la CPI.

*VÉRIFIER À L'AUDITION*

Depuis notre dernière réunion en novembre, **la CPI a pris une part de plus en plus cruciale à la lutte engagée à l'échelle mondiale contre l'impunité et pour la protection de la dignité et des droits humains fondamentaux.** La Cour a le vent en poupe ; elle devient une **institution mondiale de premier plan.**

Depuis notre dernière rencontre, l'activité judiciaire de la Cour **n'a cessé de croître** ; on compte deux nouvelles affaires concernant six suspects, un accusé remis au centre pénitentiaire, la confirmation des charges portées contre deux autres accusés et une nouvelle situation importante qui fait l'objet d'une enquête du Procureur.

**Les salles d'audience de la CPI connaissent une activité inégalée jusqu'à présent,** avec trois procès dont les audiences se tiennent presque tous les jours. Pour faire face à cette activité croissante dans nos deux prétoires, nous débutons les audiences de plus en plus tôt dans la journée. 2011 promet d'être l'année la plus chargée que nous ayons connue.

Concernant les affaires proprement dites, dans le procès de **Thomas Lubanga Dyilo,** la Chambre de première instance entend la fin des moyens de la Défense.

Dans le procès de **Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui,** l'Accusation a terminé la présentation de sa cause en décembre et c'est désormais au tour de la Défense de présenter la sienne. Dans l'affaire *Bemba*, 16 témoins de l'Accusation ont été entendus depuis l'ouverture du procès le 22 novembre 2010.

Outre ces trois procès, l'affaire concernant **Abdallah Banda et Saleh Jerbo** est officiellement passée à la phase du procès depuis que, le 7 mars, la Chambre préliminaire I a confirmé les charges, relatives à l'attaque d'une mission de maintien

*VÉRIFIER À L'AUDITION*

de la paix de l'Union africaine. Divers préparatifs seront toutefois nécessaires avant que la Chambre de première instance puisse fixer une date pour l'ouverture des débats.

L'affaire suivante en est au stade préliminaire. Elle concerne **Callixte Mbarushimana**, soupçonné d'avoir commis des crimes dans les provinces du Kivu, en République démocratique du Congo, en 2009. Il a comparu pour la première fois le 28 janvier et, à cette occasion, la Chambre préliminaire I a fixé au 4 juillet de cette année l'ouverture de l'audience de confirmation des charges.

Nous avons également deux nouvelles affaires dans le cadre de la **situation au Kenya**, et les procédures y relatives se déroulent cette semaine.

Enfin, la Cour est désormais saisie d'une sixième situation, suite à la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de renvoyer à la CPI la situation en Libye. L'unanimité du vote, sans aucune abstention, y compris le vote de cinq États qui ne sont pas parties au Statut de Rome, est le signal le plus fort qui soit de la confiance que la communauté internationale place dans la Cour.

Excellences,

La Cour est en train de développer et d'affiner ses activités sur de nombreux fronts. L'année 2012 sera particulièrement importante, non seulement parce qu'elle marquera le dixième anniversaire de la Cour, mais aussi parce que **pour la première fois, nous pourrions voir à l'œuvre, en même temps, l'intégralité du cycle judiciaire de la CPI** : enquêtes préliminaires, poursuites, procédures préliminaires, procédures en première instance et éventuelles audiences consacrées aux réparations et appels interjetés de jugements en première instance.

*VÉRIFIER À L'AUDITION*

**Quelle est la place de la Présidence dans ce cycle judiciaire, qui est, après tout, le cœur de métier de la Cour ?** Le rôle de la Présidence n'est pas toujours clair pour tout le monde, raison pour laquelle je voudrais brièvement expliquer quelles sont ses trois branches fonctionnelles, à savoir la branche juridique/judiciaire, la branche administrative et celle des relations extérieures.

**Tout d'abord, de par sa fonction judiciaire/juridique,** la Présidence continue de **seconder les Chambres pour leur permettre de conduire des procédures équitables, efficaces et rapides.** Elle constitue les chambres, leur assigne des situations et des affaires, fournit un appui juridique lors des sessions plénières des juges et négocie des accords avec les États, comme ceux concernant l'exécution des peines prononcées par la Cour.

Une des raisons pour lesquelles l'activité judiciaire de la Présidence est méconnue est qu'elle est en grande partie confidentielle. La Présidence **procède notamment à l'examen judiciaire de certaines décisions du Greffier,** par exemple concernant la détention, l'assistance en justice ou l'inscription sur la liste des conseils et celle des experts.

L'équipe juridique assiste en outre la Présidence pour l'examen des plaintes déposées pour faute professionnelle à l'encontre de conseils ou de responsables élus.

**La deuxième fonction de la Présidence est administrative.** Dans ce cadre, la Présidence a actuellement pour priorité stratégique d'optimiser la gouvernance interne. **Elle travaille diligemment avec les responsables du Greffe et du Bureau du Procureur pour améliorer la gestion opérationnelle et stratégique de la Cour.** La gouvernance est cette année au centre de l'attention, et un Groupe d'étude a récemment été mis en place au sein du Groupe de travail de La Haye. La Présidence se félicite de la création de ce nouveau forum d'échanges structurés entre la Cour et

les États parties. Nous sommes déterminés à nouer un dialogue riche et ouvert avec les États sur toutes les questions relevant de ce groupe.

Nous croyons sincèrement que c'est là une véritable occasion pour la Cour et les États d'écouter les opinions et les préoccupations de chacun, de travailler sur les questions structurelles et de recenser les solutions mutuellement acceptables. Nous savons que les États parties tiennent à aborder un certain nombre de sujets importants, comme les divers aspects de l'activité judiciaire de la Cour, sa gouvernance, son indépendance judiciaire et son obligation de rendre des comptes sur le plan administratif.

Nous sommes impatients de démarrer activement ces discussions. Nous souhaiterions vivement parvenir à éclaircir et, si possible, rationaliser les relations entre la Cour et l'Assemblée des États parties pour que les deux puissent s'acquitter de leurs tâches de façon efficace et efficiente, en se concentrant sur le fond et en évitant toute bureaucratie excessive.

**La troisième fonction de la Présidence concerne les relations extérieures**, domaine dans lequel notre priorité stratégique est actuellement de renforcer l'appui que reçoit la CPI, en particulier en œuvrant en faveur d'un plus grand nombre de ratifications du Statut de Rome.

**Cent quatorze États sont actuellement parties au Statut de Rome** et nous continuons notre chemin vers l'universalité, notre objectif à long terme. Depuis notre dernière rencontre, je me suis rendu dans trois pays d'Asie du Sud-Est, le mois dernier, afin de promouvoir la ratification du Statut en Asie, qui est la région la moins représentée parmi les États parties.

**Ce voyage s'est avéré très fructueux**, en particulier aux Philippines et en Malaisie. Dans ces deux pays, j'ai rencontré des représentants de l'État et des députés, ainsi que des membres de la communauté juridique et d'organisations non gouvernementales. Comme vous le savez probablement, et c'est avec un plaisir non dissimulé que je vous en fais part, depuis cette visite, le Gouvernement malaisien a pris officiellement la décision d'adhérer au Statut de Rome et, aux Philippines, le Président a transmis au sénat l'instrument de ratification, qui devrait être approuvé d'ici quelques mois.

**J'espère que cette évolution donnera une impulsion au processus d'adhésion dans les autres pays de la région.** Si certains d'entre eux ont affirmé à plusieurs reprises leur intention de rejoindre la CPI, nous n'avons guère vu de progrès concret en ce sens. Battons donc le fer tant qu'il est chaud.

**L'Asie n'est pas la seule région où l'adhésion au Statut de Rome ou sa ratification gagnent du terrain.** Nous avons récemment été témoins de bouleversements et de changements politiques fondamentaux dans le **monde arabe**. Leur arrivée au pouvoir offre à de nouveaux gouvernements une occasion historique de prendre des engagements envers leurs peuples et d'améliorer la protection des droits de l'homme universellement acceptés.

Il est très important que nous ne laissions pas passer cette occasion de promouvoir l'universalité du Statut de Rome. À ce sujet, la Cour prépare une **conférence régionale novatrice sur la CPI, qui aura lieu à la fin mai à Doha**. Elle sera organisée par le Qatar et la Ligue arabe, en coopération avec la CPI.

\*\*\*\*\*

Excellences,

La CPI, à mesure qu'elle se développe et fait face à de nouveaux défis diplomatiques et judiciaires, ne peut se passer du soutien et de l'aide des États parties et de la communauté internationale pour réussir. Comme toujours, je vous suis profondément reconnaissant de votre présence ici aujourd'hui, ainsi que de la coopération sans faille de vos capitales respectives avec la Cour.

Je vous remercie pour votre attention et je répondrai avec plaisir à vos questions un peu plus tard.

Pour l'instant, permettez-moi de donner la parole au Procureur.

[fin]